



PRESENTATION DE NOTRE POSITION PAR RAPPORT AU PROJET EOLIEN OSTWIND SUR ST AUBIN DE BAUBIGNE LORS DE LA SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL A MAULEON LE 30/03/2015

Messieurs les Maires, Mesdames, Messieurs,

Les membres de l'association Saint-Aubin-de-Baubigné Environnement, que je préside, (diapo n°1) se joignent à moi pour vous remercier de nous donner l'occasion de présenter notre position devant un auditoire qui connaît bien le projet initié par la communauté de communes Delta Sèvre Argent. (diapos n°2, 3, 4)

Depuis la création de notre association début novembre 2011, grâce à nos deux réunions publiques en 2012 et en 2013 et un certain nombre de communications qui sont passées dans la presse, vous la connaissez, elle est hostile à ce projet pour plusieurs raisons ; j'en aborderai quatre dans un ordre croissant selon l'intérêt qu'elles présentent pour l'association.

- . Le manque d'intérêt
- . L'impact négatif sur le paysage
- . Les nuisances majeures
- . Deux conséquences négatives souvent occultées

1) **Le manque d'intérêt** pour la commune de St Aubin et la population en général :

. **Le manque d'intérêt économique** :

D'après la Nouvelle République du 15/10/2014 : « Sur le territoire de l'Agglo, des parcs éoliens sont implantés sur Bressuire, La Chapelle-Gaudin, Traves, Neuvy-Bouin, Mauléon et Saint-Amand-sur-Sèvres. Les éoliennes sont soumises à l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), versée, en partie, à l'Agglo. Les élus ont décidé de reverser aux communes concernées 20% du total de cette imposition (confirmé par le CO du 21/01/2015), ce qui représente une somme de 75 200 €. Il restera 190 000 € à l'Agglo ». 75 200 € à partager entre 6 communes, (de manière égale ou au prorata de la puissance ?), combien pour St Aubin ? Dans le meilleur des cas, cette somme représentera pour la commune de St Aubin moins de 5 € par habitant !!

Il est à craindre qu'arrivera ce qui se passe très souvent en France, une commune subit les nuisances, en l'occurrence St Aubin, et l'autre empoche les retombées financières; c'est ce qui se passe entre Ardin et Coulonges S/L'Autize ; ce qui se prépare entre Chiché et Faye L'Abesse.

. En ce qui concerne **l'emploi** :

La société espagnole Iberdrola, l'exploitant en charge de la maintenance du parc de Traves à une certaine époque, faisait travailler des Espagnols ne comprenant pas un mot de français. Il ne s'agissait donc pas d'emploi local !



L'aérogénérateur du parc de La GRALIERE, en panne cet été pendant un grand mois, a été réparé le 5 août 2014 par des techniciens qui travaillent dans toute la France et seul le grutier, succursale d'une entreprise nationale, venait de Vendée ou de Loire-Atlantique. Il est clair qu'un parc de cinq machines ne nécessite pas un emploi à plein temps.

. la dépréciation des biens :

Elle est aisée à comprendre : qui va délibérément acheter, aujourd'hui que les graves nuisances engendrées par les éoliennes sont de plus en plus connues, une maison située dans une zone industrielle ? (**diapo n°5**)

Il y a des procès sur le fondement du trouble anormal de voisinage causé par ces machines industrielles et les tribunaux ont eu l'occasion de retenir entre 40 et 60% de dépréciation de la valeur vénale pour des maisons situées entre 500, 600 et 700 mètres des éoliennes. La réalité, c'est que les maisons sont invendables.

2) L'impact négatif sur la richesse patrimoniale et naturelle du territoire de la commune et en particulier sur l'un des deux sites classés, richesses de notre commune de St Aubin et patrimoine de tous les Saint-Aubinais :

Le site archéologique en pleine nature des Rochers gravés des Vaux, site classé monument historique depuis 1882, sera complètement impacté par ces engins industriels qui le dévalueront totalement (**Diapos n°6 et 7**). Ce n'est pas ainsi qu'on valorisera la richesse touristique du canton !

On ne peut pas chercher d'un côté à promouvoir le tourisme culturel, en facilitant l'accès au site, tout en détériorant son environnement par ailleurs. Une telle démarche serait incohérente et le non-respect de l'environnement serait alors flagrant.

D'autant plus flagrant que, compte tenu du « développement de plusieurs parcs dans un rayon de 15 kilomètres, la question des effets cumulés mérite une attention toute particulière ».

Il y a aussi un impact important sur la faune, en particulier sur les oiseaux, y compris sur des espèces protégées qui font le charme du Bocage.

Mme Guinebertière, la secrétaire de l'association, a pris alors la parole pour parler du site archéologique de Bougon (Deux-Sèvres), négligé pendant longtemps par le Conseil général (dont elle était membre) qui n'y prêtait pas attention malgré les démarches récurrentes des associations du patrimoine. Aujourd'hui, ce site touristique, mis en valeur, est très connu dans la région et est devenu une source de revenus intéressante pour la commune. Cela pourrait servir d'exemple à St Aubin à condition qu'il n'y ait pas d'implantation d'engins industriels à proximité.



3) **Les nuisances majeures** subies par les riverains : le bouleversement de leur cadre de vie et surtout des conséquences graves sur leur santé : (diapos n°8, 9 et 10)

-Vous en avez entendu parler car malheureusement il y a de plus en plus de personnes qui s'en plaignent avec raison; en tête des nuisances : **le bruit.**

Le bruit permanent est source de stress et le bruit nocturne dans les environnements calmes a un impact sur la qualité du sommeil, pas seulement chez les enfants et les vieillards. Stress et manque de sommeil réparateur participent à développer des dépressions. Le bruit, c'est une loterie, on ne sait pas qui va être impacté, à 400 m cela peut être correct et à 2 km effroyable. Il est de plus probable qu'au fur et à mesure du vieillissement du parc le bruit ira en augmentant.

« Ca rend la vie à proximité impossible. Quand on est citadin et qu'on passe, il y a un côté majestueux dans l'éolienne qui tourne. On ne l'entend pas. Mais quand on vit à côté, c'est invivable », assure à France 2 le sénateur PS Jean Germain, dont nous allons reparler.

Tout près de nous il suffit de lire dans la presse les cris de colère des riverains du parc des GRANDES VERSENNES qui souffrent du bruit insupportable, qualifié « *de bruit d'avion permanent* » par un riverain par ailleurs membre du conseil municipal d'une localité concernée qui avait voté pour ce projet, et qui n'obtiennent pas qu'elles soient bridées la nuit. Il faut bien réaliser qu'une fois les éoliennes installées, les promoteurs ne se sentent pas tenus par leurs promesses de bridage et autres.

Il est vrai que leur intérêt n'est pas de même nature que celui des riverains !

C'est pour toutes ces raisons que dès 2006, l'Académie de Médecine a recommandé par précaution de suspendre, à titre conservatoire, la construction des éoliennes d'une puissance supérieure à 2,5 MW situées à moins de 1500 m des habitations.

Je rappelle que pour le projet de St Aubin les 5 éoliennes seraient d'une puissance de 3 MW !

Pour en revenir aux promoteurs, il faut ajouter que leurs promesses sont la plupart du temps de courte durée. En effet, le plus souvent, ils n'attendent pas que le parc ne soit plus rentable pour le revendre ; aussi ces derniers changent-ils de propriétaires à intervalles réguliers, ce qui est inquiétant quand arrivera la phase de démantèlement.

C'est un produit financier, géré comme tel ! « *L'éolien est devenu une affaire de gros sous* » selon les termes du maire de Bressuire, **Jean-Michel Bernier**, qui ajoute : « *on est loin des bons sentiments, il faut être clair* » (NR 14/11/2014).

Au bruit et ses conséquences sur le sommeil et l'état nerveux des riverains, il faut ajouter un mal préoccupant : **les infrasons.**

Tout récemment, un juge américain du Massachusetts a pris la décision d'arrêter des éoliennes dont les infrasons portaient un « *préjudice irréparable à la santé physique et psychologique* » des riverains.



Les préoccupations de nombreux élus rejoignent celles du sénateur PS Jean Germain qui, le 17 février 2015, a fait voter par le Sénat, grand défenseur des ruraux, un amendement au projet de loi sur la transition énergétique portant à 1000 m la distance entre les éoliennes et les habitations ; il faudrait que cet amendement soit entériné par l'Assemblée nationale.

Les études épidémiologiques réclamées en 2006 par l'Académie de Médecine n'ayant toujours pas été faites, **le principe de précaution doit impérativement s'appliquer** ; s'il avait été respecté, nous n'aurions pas connu de nombreux drames sanitaires, comme celui de l'amiante, du Médiator et du sang contaminé, pour ne nommer que les plus récents.

On peut citer également :

les flashes lumineux émis, blanc le jour et rouge la nuit qui obligera les habitants de Vilgois, La Pochonnière, La Bernerie, la Saulnerie, le Fournet, etc., à fermer hermétiquement volets et rideaux hiver comme été.

Les effets stroboscopiques, appelés « ombres mouvantes » par les Anglo-Saxons,

l'effet d'écrasement qui, du fait des dénivellations, sera très fort à la Pochonnière, par exemple.

Il ne faut pas négliger également **le préjudice visuel** pour ceux qui ont choisi d'habiter le bocage pour être au calme et près de la nature.

Le cadre de vie pour les riverains du site d'implantation de Saint-Aubin serait totalement bouleversé.

Certains membres de l'association APERPE (association pour la protection environnementale des riverains du parc éolien des Grandes Versennes, présidée par Christian Gaufreteau) s'en plaignent : « *On constate que ce lieu (un oratoire autour duquel les plantations ont péri) paisible et bucolique ne l'est plus. Le bruit gâchant la quiétude, comment se reposer ou pique-niquer dans cet endroit ?* » (Nouvelle République du 01/02/2015)

4) Deux conséquences négatives des projets d'implantation souvent passées sous silence et pourtant bien réelles : celle de **la peur** (Mme Guinebertière a parlé de la crainte) et de la **fracture sociale**.

Les habitants des futures communes impactées, et St Aubin ne fait pas exception, ont peur de montrer leur opposition au projet,

- par crainte du qu'en-dira-t-on,
- par crainte de la réaction des voisins, que sais-je ?

La peur éprouvée par les riverains est si vive que certains d'entre eux ont préféré signer notre pétition d'une façon anonyme !

Pour l'instant rien n'est officiel, mais dès que les dates de l'enquête publique seront connues, les oppositions risquent d'être moins discrètes et les querelles entre habitants, voire au sein même des familles, plus vives, comme cela se passe partout ailleurs en France.

Est-ce le rôle d'un conseil municipal de créer des situations de division au sein de la population ?



Les élus également doivent éprouvés ce sentiment de peur, car ils ne parlent pas volontiers de l'éolien ; depuis avril 2011, après une réunion publique qui ne peut pas être qualifiée de concertation, et quelques lignes dans *les Brèves* de décembre 2011, **c'est le sujet tabou!**

Je n'en veux pour preuve que la lecture des professions de foi pour les élections départementales, seule la liste des « Candidats divers gauche » montre un intérêt pour cette question de l'environnement et du développement durable et aborde (le cinquième point sur six) les drames de l'environnement : l'amiante hier et les « *ondes électromagnétiques* » demain, sans toutefois oser prononcer le mot qui fâche et divise : éolien !

Conclusion :

A notre avis, on peut se poser la question sur l'intérêt pour la commune de St Aubin et la population. Les nuisances pour les nombreux riverains seront très importantes, et tout cela pour le bénéfice d'un promoteur allemand.

L'implantation de ces engins industriels hors d'échelle suscite une opposition croissante chez les riverains et les amoureux de notre patrimoine naturel et paysager et ce défaut d'acceptabilité locale du projet entraîne une destruction de la cohésion sociale.

Je vous rappelle l'article 1^{er} de la Charte de l'environnement : «*Le droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé* ».

Mesdames, Messieurs les élus, vous qui nous représentez, nous vous faisons confiance pour que vous assuriez la préservation de notre territoire, de notre patrimoine, de la santé et de l'avenir de nos enfants.